



## Rapport d'activité 2011

### Animation du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés



Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST)

12 rue Saint Simon

33 390 BLAYE

Tel : 05 57 42 28 76

Fax : 05 57 42 75 10

[smiddest@wanadoo.fr](mailto:smiddest@wanadoo.fr)



*En 2011, l'animation du SAGE Estuaire a bénéficié du soutien financier de:*

- *l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,*
- *l'Europe au titre du FEDER Aquitaine.*

# Sommaire

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>1. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU</b> .....	<b>4</b>
<b>2. PROCEDURE DE CONSULTATION AVANT APPROBATION DU SAGE</b> .....	<b>4</b>
<b>3. CONSULTATION DES COMMUNES, COLLECTIVITES, CHAMBRES CONSULAIRES ET GROUPEMENTS COMPETENTS</b> .....	<b>4</b>
<b>4. ENQUETE PUBLIQUE</b> .....	<b>5</b>
<b>5. REUNIONS ORGANISEES</b> .....	<b>6</b>
5.1 REUNIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) .....	6
5.2 AUTRES REUNIONS.....	7
<b>6. ETUDE COMPLEMENTAIRE SUR LE PLATEAU DE CORDOUAN</b> .....	<b>7</b>
<b>7. COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE</b> .....	<b>8</b>
<b>8. MISE EN RESEAU</b> .....	<b>8</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>9</b>
<b>BILAN FINANCIER DU 01/01/2011 AU 31/12/2011</b> .....	<b>10</b>

## Introduction

Rappelons que le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire (SMIDDEST) assure l'animation et le secrétariat administratif de l'élaboration du SAGE, pour le compte de la CLE.

Ce rapport détaille les travaux réalisés au cours de l'année 2011.

### 1. Modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau

La composition de la Commission Locale de l'Eau n'a pas été modifiée en 2011.

### 2. Procédure de consultation avant approbation du SAGE

Après le processus d'élaboration du SAGE, et sa validation par la CLE (13 septembre 2010), la procédure réglementaire de consultation et d'enquête publique est intervenue. Le projet de SAGE adopté par la CLE a ainsi été soumis :

- pour avis au comité de bassin du district hydrographique «Adour Garonne», qui se prononce sur sa compatibilité avec le SDAGE et sur la cohérence du schéma avec les autres SAGE du bassin (avis favorable obtenu le 30 novembre 2010);
- pour avis à la consultation des conseils généraux, des conseils régionaux, des chambres consulaires, des communes et de leurs groupements compétents (réalisé entre fin décembre 2010 et fin avril 2011);
- à enquête publique (réalisé entre le 16 août 2011 et le 16 septembre 2011) afin de recueillir l'avis du public sur le projet de SAGE conformément aux articles L212-6 et R212-40 du code de l'environnement.

### 3. Consultation des communes, collectivités, chambres consulaires et groupements compétents

Entre fin décembre 2010 et fin avril 2011, le SMIDDEST a organisé la phase de consultation des conseils généraux, des conseils régionaux, des chambres consulaires, des communes et de leurs groupements compétents. Le projet de PAGD et de règlement validés par la CLE ont été transmis en version papier, et l'atlas de l'enveloppe territoriale des zones humides et l'évaluation environnementale ont été envoyés sur un support CD-ROM. Ensuite, le SMIDDEST a organisé la collecte des avis auprès des 254 structures sollicitées. Au total, 78 avis ont été formulés parmi lesquels 38 avis défavorables, 37 avis favorables et 3 avis techniques ou abstentions. Par ailleurs, 176 communes, collectivités ou groupements compétents n'ont pas formulé d'avis dans le délai imparti. Conformément à l'article L212-6 du code de l'environnement ces 176 avis sont donc réputés favorables.

Les avis défavorables émis mettent en évidence différentes inquiétudes principalement sur les enjeux concernant le risque d'inondation et les zones humides.

Sur l'aspect inondations, les problèmes ont été initiés par une association qui a fait courir le bruit pour des raisons d'intérêt privé que le SAGE édictait des règles visant à supprimer les digues sur l'estuaire pour protéger la zone urbaine, ce qui était totalement erroné mais a

ému beaucoup de gens n'étant pas au fait des dossiers. Par ailleurs, des études préliminaires à un projet de PAPI Estuaire ont été lancées en 2011 ce qui a produit une confusion par rapport à la Disposition I1 qui préconise l'élaboration d'un schéma de prévention des inondations sous 2 ans après approbation du SAGE mais ne fait pas référence au PAPI.

A l'issue des consultations, il est prévu que les éléments indicatifs de cahier des charges du schéma, décrits dans la disposition I1, soient modifiés, à travers notamment l'inscription des points suivants : étude des conséquences économiques dans les futures zones potentielles de surinondation, étude des impacts environnementaux.

Sur la question des zones humides, les critiques ont émané principalement des collectivités de la Charente-Maritime et du Médoc concernant la délimitation et la portée de l'enveloppe territoriale, ainsi que la réglementation ultérieure sur les pratiques en zones humides. Ce point de tension est récurrent sur le sujet depuis plusieurs années, les problèmes étant liés au fait que le SAGE pourra conduire à des contraintes en matière d'assèchement et de drainage dans les marais.

A l'issue de la consultation, une analyse a été faite mettant en évidence la recevabilité ou l'irrecevabilité des questions soulevées par les collectivités et leurs groupements, puis cette analyse a été débattue en cellule administrative du 4 juillet 2011. Considérant qu'une large partie des avis négatifs se basait sur la question des inondations et d'un hypothétique arasement des digues pour protéger la zone urbaine, alors même que ce sujet n'était jamais évoqué dans le projet de SAGE, la cellule administrative a donné un avis favorable au lancement de l'enquête publique sur la base des mêmes documents que pour la consultation des collectivités et groupements compétents.

## 4. Enquête publique

L'enquête publique a été organisée conformément aux dispositions des articles R.123-6 à R.123-23 du code de l'environnement. Plusieurs départements étant concernés (Gironde et Charente-Maritime), elle a été ouverte et organisée par le Préfet responsable de la procédure d'élaboration, dans le cas présent, le Préfet de la Gironde, Préfet de la région Aquitaine. Conformément à l'article R212-39 du code de l'environnement, les documents du SAGE ont été préalablement soumis à l'avis du préfet de la Gironde plus de 3 mois avant l'enquête publique. Conformément à la réglementation, le dossier soumis à l'enquête publique était composé des quatre pièces suivantes :

- le rapport de présentation ;
- le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD), le règlement et ses documents cartographiques;
- le rapport environnemental;
- les avis recueillis lors de la consultation.

Le SMIDDEST a procédé à la compilation de ces dossiers, dont huit ont été déposés en format papier dans les huit communes de consultation suivantes : Macau, Royan, Blaye, Saint-Ciers-sur-Gironde, Bordeaux, Le Verdon-sur-Mer, Lesparre-Médoc, Ambès. Le SMIDDEST a également édité 185 CD-ROM avec la version informatique complète du dossier que la DDTM de la Gironde (service des procédures environnementales) a envoyé à chaque commune du SAGE. L'ensemble des documents était également téléchargeable sur le site internet du SAGE durant la période d'enquête publique. Outre la publication dans la presse locale et la demande d'affichage en mairie auprès des communes par la DDTM 33, le SMIDDEST a procédé à l'affichage de l'avis d'enquête publique dans les 6 lieux suivants à proximité de l'Estuaire et plus de quinze jours avant le début de l'enquête publique:

- l'office du tourisme de Blaye, sur le Port de Blaye;
- la station nautique du Pays Royannais, sur le Port de Royan;
- le port des Callonges, à Saint-Ciers-sur-Gironde;
- la maison du tourisme et du vin de Pauillac, sur les quais de Pauillac;
- la capitainerie du Port-Médoc, au Verdon-sur-Mer;
- la maison écocitoyenne de Bordeaux, sur les quais de Bordeaux.

Au cours de l'enquête publique, le SMIDDEST a été sollicité par le commissaire enquêteur pour apporter des précisions sur différents points soulevés par le public. Le SMIDDEST a notamment répondu à une liste de questions du commissaire enquêteur par une série de réponses figurant dans le rapport du commissaire enquêteur du 26 octobre 2011. Au cours de l'enquête, le commissaire enquêteur a renseigné 68 personnes et reçu 723 courriers de remarques. Comme lors de la consultation des communes, chambres consulaires, collectivités et groupements compétents, les critiques ont concerné principalement les chapitres du risque d'inondation et des zones humides. Au final, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au projet de SAGE Estuaire assorti de 4 réserves et de 4 recommandations concernant principalement le risque d'inondation, la concertation et les zones humides (rapport du 26 octobre 2011).

En 2012, le projet de SAGE devra donc être modifié par la CLE pour tenir compte des avis et des observations recueillis lors de la consultation et de l'enquête publique. Adopté définitivement par la CLE par une délibération, il sera enfin transmis au Préfet de la Gironde pour approbation par arrêté des Préfets de Gironde et de Charente-Maritime.

Après publication de l'arrêté interpréfectoral d'approbation, le schéma sera alors diffusé et mis à la disposition du public.

## **5. Réunions organisées**

### ***5.1 Réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE)***

En 2011, période de consultation sur le projet de SAGE validé par la CLE en septembre 2010, aucune réunion de la CLE n'a eu lieu.

## 5.2 Autres réunions

### ⇒ Cellules administratives

Ces réunions regroupent les services de l'Etat des deux départements et régions (DDTM, DREAL), l'ONEMA (services départementaux), l'Agence de l'Eau mais aussi les deux Conseils Généraux et les deux Conseils Régionaux. Elles ont pour objectif de préparer les Commissions Locales de l'Eau et notamment de faire évoluer la rédaction des documents du SAGE.

En 2011, il s'est avéré nécessaire de réunir la cellule administrative au terme de la consultation des communes, chambres, collectivité et groupements compétents pour faire une pré-analyse des avis avant l'enquête publique et valider le calendrier prévoyant l'enquête publique du 16 août au 16 septembre 2011.

#### Liste des réunions de la cellule administrative :

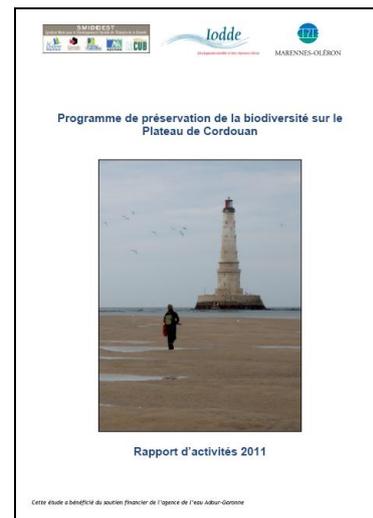
- le 4/07, à Bordeaux.

## 6. Etude complémentaire sur le plateau de Cordouan

En tant que gestionnaire du plateau de Cordouan, et structure porteuse du SAGE Estuaire, le SMIDDEST avait confié en 2010 à l'association IODDE une étude sur la pêche à pied récréative à travers une partie consacrée au diagnostic et à l'étude des enjeux, et une seconde consacrée à l'étude de la biodiversité. En 2011, suite à la concertation menée entre IODDE et le SMIDDEST, il a été conclu que les outils et les actions suivantes seraient étudiés pour être mis en place :

- tract d'information sur la législation de la pêche à pied;
- panneaux d'exposition sur la biodiversité et la pêche à pied, pouvant ultérieurement être exposés à l'intérieur du phare;
- dépliant de découverte de l'estran rocheux;
- test de visites guidées de l'estran rocheux;
- test de marées de sensibilisation à destination des pêcheurs à pied;
- prolongation de l'inventaire de la biodiversité du site.

En lien avec la disposition Rh14 du projet de SAGE, cette étude a permis de dessiner les contours d'une stratégie plus globale, dont les contenus et les modalités restent à préciser dans la concertation. Les axes suivants sont concernés: maintien d'une activité de pêche à pied récréative sur le site, agir pour l'amélioration de la pêche aux tourteaux, obtenir des données sur le Cadmium, valoriser la biodiversité présente (et en même temps l'action du gestionnaire), poursuivre la récolte de données, le suivi.



## 7. Communication interne et externe

L'ensemble des documents préparatoires, les comptes-rendus des réunions, les diaporamas diffusés ainsi que les documents de travail et études complémentaires sont mis en ligne en continu sur le site Internet du SAGE ([www.sage-estuaire-gironde.org](http://www.sage-estuaire-gironde.org)), rubrique "documents". C'est un site qui fonctionne bien et qui est régulièrement utilisé par les acteurs du territoire, membres de la CLE ou non.

Par ailleurs, rappelons que pour permettre le transfert de gros documents (par exemple, l'atlas des zones humides), le SMIDDEST a créé une plateforme d'échange de fichier fin 2008.

## 8. Mise en réseau

Suite à une procédure nationale de recrutement organisée avec l'Agence de l'Eau, un nouvel animateur du SAGE, Clément BERNARD, a été recruté en juin 2011.

Réunion	Lieu	Date
Réunion des animateurs de SAGE (organisée par l'Agence de l'Eau)	Toulouse	28 juin 2011
Colloque des EPTB "Zones humides: territoires et planification"	Chalon-sur-Saône	3 et 4 novembre 2011

Afin de préparer la future mise en œuvre du SAGE et l'élaboration du tableau de bord, et dans le but d'assurer un suivi et une représentation du SAGE dans les différents dossiers en cours sur le territoire, l'animateur du SAGE a rencontré de nombreux acteurs et participé à de multiples réunions dont :

- Comité de pilotage du consortium MAGEST (17 juin),
- Réunion du COGEPOMI Garonne, Dordogne, Charente, Seudre, Leyre (21 juin),
- Réunion de la CLE du SAGE Lacs Médocains (24 juin),
- Participation à deux journées de sensibilisation "pêche à pied" à Cordouan (30 et 31 août),
- Réunion de lancement de l'étude sur la continuité écologique du Chenal du Guy (6 septembre),
- Entretien avec l'animateur Natura 2000 de la Communauté de Communes de l'Estuaire,
- Entretien avec la DDTM 33 sur la continuité écologique (13 septembre),
- Réunion risque inondation - Concertation sur l'avancement des études sur la presqu'île d'Ambès (14 septembre),
- Entretien avec la Direction de la Nature de la CUB (16 septembre),
- Réunion de présentation de la phase 3 de l'étude sur la continuité écologique du Chenal du Gua (22 septembre),
- Entretien avec le Président du SIBV Artigue et Maqueline (22 septembre),

- Bilan organisationnel avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne (23 septembre),
- Réunion de travail avec le GPMB sur la future mise en œuvre du plan de gestion des vases (26 septembre),
- Entretien avec le Bureau de la Ressource en Eau du Conseil Général de la Gironde (28 septembre),
- Réunion de présentation et de travail avec l'Agence de l'Eau et la DDTM sur la déclinaison du PDM du SDAGE Adour Garonne (29 septembre),
- Réunion de travail avec l'Université de Bordeaux sur la future mise en œuvre des dispositions du chapitre "Bouchon vaseux" (13 octobre),
- Réunion de concertation de la Communauté de Communes de l'Estuaire sur le lancement d'une étude de gestion des niveaux d'eau sur les marais Natura 2000 (20 octobre),
- Entretien avec la CATERZH du Conseil Général de la Gironde (24 octobre),
- Entretien avec le Conservatoire du Littoral (26 octobre),
- Entretien avec l'AADPPED de Gironde (14 novembre),
- Réunion d'avancement du programme de recherche ETIAGE (17 novembre)
- Entretien avec le technicien de rivière du SIBV Nord Médoc (18 novembre),
- Entretien avec le technicien de rivière du SIBV Centre Médoc (18 novembre),
- Entretien avec le technicien de rivière du SIBV Artigue Maqueline (22 novembre),
- Entretien avec le technicien de rivière du SIJALAG (22 novembre),
- Entretien avec l'animatrice du contrat de rivière Dordogne atlantique (22 novembre),
- Entretien avec le technicien de rivière de la Jalle de Castelnau (23 novembre),
- Réunion de la Commission Littorale animée par l'agence de l'eau Adour Garonne (29 novembre)
- Réunion du comité technique du consortium MAGEST (6 décembre),
- Réunion de présentation des travaux de recherche GAGILAU (7 décembre),
- Réunion atelier thématique "milieux littoraux" du SCOT de la CARA (13 décembre).

## Conclusion

L'année 2011 aura donc été marquée par une phase de procédure de consultation réglementaire préalable à la future adoption définitive du SAGE. Le SMIDDEST a organisé ou participé à l'organisation de ces différentes phases de consultation et de pré-analyse des avis formulés. Dans ce contexte, l'année 2012 sera celle de la concertation finale visant à faire tendre le projet de SAGE vers une version remodelée faisant consensus. Aussi, il conviendra de débattre raisonnablement autour des éventuelles modifications à apporter au SAGE dans l'objectif d'aboutir à un document reflétant l'unité du territoire autour d'une politique de gestion équilibrée et durable des ressources en eau et des milieux aquatiques. Le SAGE devra être revoté en CLE avant approbation finale par Arrêté Interpréfectoral. Il faut également noter que la CLE sera renouvelée en 2012, sa composition étant valable pour une durée de six ans et la CLE ayant été créée en février 2006.



## **BILAN FINANCIER DU 01/01/2011 AU 31/12/2011** *(hors études complémentaires)*

SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés

- Animation du SAGE

Salaires 2011	24 857,98€
Frais déplacement	816,66€
Affranchissement	2 157,83€
<b>Total Animation</b>	<b>27 832,47€</b>

**TOTAL DES DEPENSES DU 01/01/2011 AU 31/12/2011: 27 832,47€**